

## Rapport annuel du FEM de 2007 sur l'impact des projets



Le Bureau de l'évaluation du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a lancé un programme d'évaluation de l'impact en vue de déterminer les résultats à long terme, la viabilité, la transposition et les enseignements des interventions du FEM. L'évaluation de l'impact visait à déterminer les liaisons de cause à effet des interventions aux réalisations et impacts, afin d'évaluer dans quelle mesure les projets ont atteint les objectifs visés et de quelle manière.

Le premier *Rapport annuel du FEM sur l'impact des projets* porte sur les aires protégées et présente deux méthodes principales d'évaluation :

- **Approche fondée sur la théorie.** Cette méthodologie a développé études de cas détaillées de trois projets d'aires protégées en Afrique de l'Est, Conservation du parc national de la forêt dense de Bwindi et du parc national des gorilles de Mgahinga, Ouganda (implémenté par la Banque mondiale) ; Lewa Wildlife Conservancy, Kenya (implémenté par la Banque mondiale) ; Lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité sur les sites transnationaux d'Afrique de l'Est, projet régional (Kenya, Tanzanie, Ouganda) (implémenté par le Programme des Nations Unies pour le développement).
- **Analyse quasi-expérimentale.** Cette méthode a consisté en une analyse statistique des données chronologiques existantes sur le déboisement et les aires protégées au Costa Rica. On a établi des comparaisons, sur plusieurs années, entre les aires protégées et les aires non protégées afin de déterminer les différences de niveaux de déboisement qui se sont produits entre les unes et les autres. Au sein des aires protégées, on a en outre comparé les projets financés par le FEM et ceux financés par d'autres sources.

### Constatations

Il y a eu une amélioration mesurable et constatée de la situation des deux principales espèces menacées de Bwindi (le gorille des montagnes) et de Lewa (le rhinocéros noir). Le projet du FEM de Bwindi-Mgahinga a permis de stabiliser et de favoriser par

la suite l'accroissement d'une population globalement importante de gorilles des montagnes. Le projet de Lewa Conservancy a eu aussi des répercussions sensibles sur la population de rhinocéros noirs en Afrique de l'Est ; il a mis fin à une régression spectaculaire de cette population et a favorisé son expansion dans cette région, à tel point qu'il a pu réinstaller certains des rhinocéros dans d'autres sites.

### Deux des trois projets évalués sur les aires protégées de l'Afrique orientale ont permis de réduire durablement les niveaux de risque pesant sur la réalisation des deux grands objectifs de préservation de la biodiversité.

La stabilisation des populations de gorilles et de rhinocéros respectivement à Bwindi et à Lewa est une réussite d'autant plus méritoire que dans les régions voisines ces espèces sont depuis longtemps en forte régression et que le braconnage qui s'y pratique n'est un secret pour personne. Au nombre des principaux éléments de cette réussite figurent la protection des animaux et de leurs habitats ; l'amélioration des relations entre les populations locales et les parcs ; le renforcement des moyens de recherche en matière de préservation de la biodiversité (ce qui a permis de suivre certains aspects essentiels) et le financement durable (pour Lewa en particulier).

**Le projet régional sur les aires protégées n'a pas été en mesure de continuer à appliquer efficacement ses dispositifs de réduction des risques après la fin de l'aide du FEM.** À la clôture, le projet avait obtenu les résultats visés en matière de gestion améliorée de la forêt, en grande partie grâce à la participation des populations locales et à un cadre institutionnel amélioré pour la protection de la forêt.

**Les résultats escomptés ont été obtenus dans deux des trois projets d'aires protégées en raison de l'existence, dès le départ, d'un plan visant expressément à garantir la continuité institutionnelle.** Lewa Conservancy est une organisation privée qui compte sur les revenus qu'elle génère pour financer ses activités. Elle tient donc à assurer la continuité et l'expansion géographique des résultats obtenus au moyen de l'aide extérieure. Le Fonds fiduciaire pour la préservation de la biodiversité de Bwindi-Mgahinga a été institué en tant que mécanisme chargé de garantir la continuité du financement des activités nécessaires pour assurer la participation des populations locales à la protection des

forêts et des populations d'animaux qui y vivent ; ainsi que d'effectuer la recherche, qui revêt une grande importance pour le suivi des résultats et de l'impact de l'intervention.

**Grâce à leur effet catalyseur, les projets de Bwindi et de Lewa ont également eu d'autres retombées positives importantes.**

Dans le cadre du projet de Fonds fiduciaire pour la préservation de la biodiversité de Bwindi-Mgahinga, les apports du FEM ont permis de réaliser un projet de plus grande envergure, faisant intervenir le gouvernement ougandais, des donateurs internationaux et nationaux et plusieurs organisations non gouvernementales. Lewa Wildlife Conservancy a disséminé avec beaucoup de succès les notions et les pratiques de préservation de la biodiversité aux terres communautaires avoisinantes, a permis et appuyé la création de plusieurs zones communautaires protégées et de pavillons de chasse.

**Le projet de Bwindi n'a pas encore trouvé une solution satisfaisante au problème posé par certaines répercussions négatives des aires protégées sur le peuple autochtone Batwa.**

La réorientation des moyens de subsistance et du style de vie du peuple autochtone Batwa est un élément des activités du Fonds fiduciaire de Bwindi-Mgahinga qui a été spécialement financé par le FEM. Les études sur le terrain ont établi que l'objectif n'a été que partiellement atteint.

**Costa Rica a eu un impact mesurable, évitant le déboisement sur quelque 110 000 hectares entre 1960 et 1997, même si la politique d'aires protégées du Costa Rica ne visait pas avant tout à éviter le déboisement. La prévention du déboisement résultant de projets financés par le FEM dans les aires protégées du Costa Rica a été de 2 à 7 percent plus efficace que celle attribuable à d'autres projets similaires financés par d'autres sources.** Le cas du Costa Rica montre que l'analyse opportuniste des séries de données existantes peut donner lieu à une évaluation générale de la contribution du FEM à des tendances précises de l'évolution de l'état de l'environnement au niveau national. Toutefois, pour obtenir des résultats plus précis, il faudrait intégrer les besoins en données d'évaluation dans la conception, l'exécution et le suivi des projets.

**Le mode d'évaluation de l'impact le plus économique et le plus réaliste à utiliser par le Bureau de l'évaluation du FEM consiste à combiner une analyse quasi-expérimentale opportuniste, utilisant les données disponibles et des études de cas ciblées, faisant appel à une approche fondée sur la théorie.** Le mode d'évaluation de l'impact le plus économique et le plus réaliste de plus vaste portée consiste à combiner une analyse contrefac-

tuelle opportuniste, utilisant les données disponibles et des études de cas ciblées, faisant appel à une approche fondée sur la théorie. Ceci permettra de contrebalancer les points forts d'une méthode et les points faibles de l'autre.

## Recommandation

**Les projets d'aires protégées doivent s'accompagner d'un plan visant expressément à garantir la continuité institutionnelle des mécanismes mis en place, qui doit être intégré aux outils de suivi des résultats dans le domaine de la diversité biologique, sinon il faudrait mettre au point un autre mécanisme, sous la direction du Secrétariat du FEM.** L'absence d'un plan précis garantissant la continuité institutionnelle des acquis écologiques de portée mondiale découlant des projets se traduit par la réduction de ces acquis au fil du temps. Par contre, les projets qui ont conçu et appliqué des plans de viabilité institutionnelle.

## Suivi

Compte tenu de cette première série d'évaluations de l'impact, le Bureau de l'évaluation conclut qu'une approche mixte, comportant l'analyse statistique au niveau le plus général et l'analyse des images satellites, lorsque ces méthodes sont disponibles, ainsi que des études de cas de projets, offre les meilleures perspectives d'une compréhension globale de l'impact des activités financées par le FEM.

Le *Rapport annuel du FEM de 2007 sur l'impact des projets* a été présenté au Conseil du FEM en novembre 2007. Après avoir examiné le document, le Conseil a demandé au Secrétariat du FEM d'intégrer ses recommandations dans la préparation des projets et de veiller à un suivi approprié en vue d'assurer la continuité institutionnelle, et demande au Bureau de l'évaluation de poursuivre son programme d'évaluation de l'impact comme il a été proposé.

Le Bureau de l'évaluation du FEM est une entité indépendante qui rend compte directement au Conseil du FEM et a pour mandat d'évaluer les programmes et priorités des différents domaines d'intervention du FEM.

La version intégrale de le *Rapport annuel du FEM de 2007 sur l'impact des projets* (Rapport d'évaluation n° 46, 2009) a été placée à la rubrique Publications sur le site web du Bureau de l'évaluation ([www.gefeo.org](http://www.gefeo.org)). Pour tout renseignement complémentaire, prière de contacter le Bureau de l'évaluation du FEM ([gefevaluation@thegef.org](mailto:gefevaluation@thegef.org)).